



HAL
open science

Agriculture raisonnée

Léa Lejeune, Maeva Theis, Javier Scheiner

► **To cite this version:**

Léa Lejeune, Maeva Theis, Javier Scheiner. Agriculture raisonnée. INRAE. Dictionnaire d'agroécologie, , 2018, 10.17180/5s9w-bb68 . hal-03654437

HAL Id: hal-03654437

<https://hal.inrae.fr/hal-03654437v1>

Submitted on 22 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Agriculture raisonnée

 dicoagroecologie.fr/dictionnaire/agriculture-raisonnee/

Date de la dernière mise à jour : 15/05/2018

Les auteurs :

Léa Lejeune, Maeva Theis, Javier Scheiner,

L'agriculture raisonnée est un mode de gestion des productions agricoles, visant à minimiser l'impact de l'agriculture sur l'environnement en optimisant les intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, aliments pour animaux, etc.) tout en maintenant, voire en améliorant la rentabilité économique des fermes. Elle est issue du constat, qu'au delà de la quantité optimale d'intrant, leur efficacité n'est plus proportionnelle à la dose appliquée. Les produits chimiques sont donc autorisés dans le cas où le seuil d'efficacité optimale n'est pas dépassé, ce qui assure une meilleure rentabilité économique.

L'agriculture raisonnée est une démarche volontaire des agriculteurs qui souhaitent raisonner de façon globale à l'échelle de leur exploitation. Les choix de production sont susceptibles d'évoluer avec les conditions climatiques, les progrès techniques, et la législation.

La prise de décision commence par une bonne connaissance du milieu et de l'exploitation. Par exemple, l'apport de fertilisants repose sur l'estimation préalable des ressources du sol, des besoins de la plante cultivée, des conditions optimales d'application et de la réponse au fertilisant. L'agriculteur apprécie plusieurs paramètres comme par exemple la pression des ravageurs, la présence d'auxiliaires et leur cycle de vie, ainsi que les dommages économiques avant l'utilisation de pesticides. En élevage, les soins et l'alimentation des animaux sont raisonnés en fonction des besoins du cheptel.

Ce raisonnement économiquement fiable permet une utilisation optimale des intrants, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement. Une application dans de bonnes conditions climatiques à des doses adaptées évite une surconsommation (et donc un surcoût) tout en minimisant la pollution engendrée et les risques de résistance.

Cette démarche existe depuis longtemps sous la forme de l'association FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement), et n'est reconnue par la certification « agriculture raisonnée » que depuis 2002. Elle est depuis portée par le gouvernement, grâce à la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) depuis 2012.

L'agriculture raisonnée tend vers une meilleure efficacité des produits, premier niveau d'une protection agroécologique. La reconnaissance au niveau national de ce système de production entre dans la démarche de la transition agroécologique.

Références à explorer

Actu-environnement, 2016. Définition : Agriculture raisonnée. Dictionnaire environnement. Consulté le 14/02/2018.

Blouet A., Pervanchon F., Pervanchon M., 2003. L'agriculture raisonnée. Limites et alternatives du modèle agricole dominant. *Futuribles*, 283, pp. 27-41.

Bureau Veritas Certification France. 2018. Agriculture raisonnée. Consulté le 14/02/2018.

Légifrance, 2002. Arrêté du 30 avril 2002 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée. JORF n°104 du 4 mai 2002 page 8519, texte n° 222. Consulté le 12/03/2018.

Paillotin G., 2000. Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, L'agriculture raisonnée. 57p.

Pour partager ou citer cette définition

Léa Lejeune, Maeva Theis, Javier Scheiner, 2022.

Agriculture raisonnée : Définition. Dictionnaire d'agroécologie.

<https://doi.org/10.17180/5s9w-bb68>